



HAL
open science

Le rôle des papes Jean XXIII et Paul VI dans la recherche de la paix au Viêt Nam de 1963 à 1969

Le Thi Hoa Marie, Hoa Marie Le

► To cite this version:

Le Thi Hoa Marie, Hoa Marie Le. Le rôle des papes Jean XXIII et Paul VI dans la recherche de la paix au Viêt Nam de 1963 à 1969. Moussons : recherches en sciences humaines sur l'Asie du Sud-Est, 2018, 32, pp.133-151. 10.4000/moussons.4471 . hal-04914527

HAL Id: hal-04914527

<https://inalco.hal.science/hal-04914527v1>

Submitted on 27 Jan 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Le rôle des papes Jean XXIII et Paul VI dans la recherche de la paix au Viêt Nam de 1963 à 1969

The Role of the Popes Jean XXIII and Paul VI in the Search of Peace in Viêt Nam from 1963 to 1969

Le Thi Hoa Marie

**Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/moussons/4471>

ISSN : 2262-8363

Éditeur

Presses Universitaires de Provence

Édition imprimée

Date de publication : 29 novembre 2018

Pagination : 133-151

ISBN : 979-10-320-0191-2

ISSN : 1620-3224

Référence électronique

Le Thi Hoa Marie, « Le rôle des papes Jean XXIII et Paul VI dans la recherche de la paix au Viêt Nam de 1963 à 1969 », *Moussons* [En ligne], 32 | 2018, mis en ligne le 19 novembre 2018, consulté le 29 novembre 2018. URL : <http://journals.openedition.org/moussons/4471>



Les contenus de la revue *Moussons* sont mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

Le rôle des papes Jean XXIII et Paul VI dans la recherche de la paix au Viêt Nam de 1963 à 1969

Le Thi Hoa Marie *

SPHERE, UMR 7219, université Paris Diderot, CNRS, Paris, France

L'histoire contemporaine du Viêt Nam s'intéresse presque exclusivement « aux » guerres qui ont émaillé trente ans ce pays : une première guerre contre le régime colonial français, la guerre d'Indochine, s'étendant de 1945 à 1954 et aboutissant à l'indépendance en 1954 et à la constitution de deux États, la République démocratique du Viêt Nam (RDVN) au nord et la République du Viêt Nam au sud (RVN) ; une seconde guerre menée par la RDVN et son allié, le Front national de libération du Sud Viêt Nam (FNL), contre les États-Unis qui soutiennent le régime sud-vietnamien, de 1963 jusqu'à la chute de Saïgon en 1975 (Le Thi Hoa 2018 : 392). Ces trente années ont constitué une période particulièrement terrible pour la population vietnamienne.

* Originaire du nord du Vietnam, elle a soutenu sa thèse de doctorat, rédigée en français sur l'histoire de l'éducation catholique au Viêt Nam (1930-1990), à l'université Paris-Sorbonne le 7 mai 2018 et a obtenu le titre de docteur. À une documentation abondante recueillie dans divers centres d'archives privées et publiques, elle joint le fruit d'une formation universitaire en France, notamment en théologie et philosophie à l'Institut catholique de Paris, en sciences des religions et société à l'EPHE et en épistémologie et histoire des sciences au Laboratoire SPHERE, UMR 7219, université Paris Diderot, CNRS.

Il est incontestable que le Vatican a joué un rôle important dans la recherche de la paix et de la justice tout au long de la guerre au Viêt Nam. Si l'étude de la « guerre d'agression » a engendré des travaux considérés comme utiles pour la compréhension de l'histoire de la guerre faite au Viêt Nam par les Américains, notre connaissance de l'intervention du Vatican en faveur de la paix dans le contexte de la guerre civile au Viêt Nam reste aujourd'hui très partielle.

Le but de notre article est de situer dans leur contexte chronologique les faits trop peu évoqués qui ont joué un rôle majeur dans cette recherche de la paix du Vatican : les interventions du pape Jean XXIII à travers son encyclique *Pacem in Terris* en 1963 et du pape Paul VI dans le mouvement de la conférence *Pacem in Terris I* en 1965 à New York ainsi que lors de la seconde conférence *Pacem in Terris* à Genève en 1967. Le pape Paul VI, face à « l'agression » que subit le Viêt Nam tout au long de la guerre de 1964 à 1967, exprime en premier lieu les sentiments que suscite en lui le spectacle d'un conflit qui affecte de plus en plus durement des populations innocentes. De quel Viêt Nam est-il alors question ? Pas uniquement du Nord Viêt Nam, mais de tout le Viêt Nam, car la partition du pays est une plaie pour tous ses habitants.

L'objet de notre article porte donc d'abord sur les premiers textes pontificaux dans le contexte de la guerre au Viêt Nam : la recommandation du pape Jean XXIII sur les Droits de l'homme comme condition nécessaire à une paix juste en avril 1963. Puis, dans un second temps, la poursuite de l'intervention américaine amène le pape Paul VI, à partir de 1965, tant à l'ONU qu'auprès des belligérants, à agir pour le peuple vietnamien en faveur de l'arrêt des bombardements du Nord par les Américains et de la cessation des infiltrations du Sud par le gouvernement communiste du Nord appuyé par la Chine. Ainsi le pape Paul VI invite Nguyễn Văn Thiệu à négocier avec le gouvernement de la République démocratique du Nord Viêt Nam en vue d'éviter la guerre civile. Il s'adresse à Hồ Chí Minh dans un message considéré comme le souhait d'une paix dans la justice et l'amour qui doit respecter les droits fondamentaux de l'homme. Sur quelles bases ces deux papes peuvent-ils estimer avoir la solution d'une juste paix dans le contexte de la guerre au Viêt Nam ?

LE VATICAN ET SA RECHERCHE DE LA PAIX DANS LE CONTEXTE INTERNATIONAL DE LA GUERRE FROIDE ET DE LA GUERRE AU VIÊT NAM DE 1963 À 1965

En 1963, le pape Jean XXIII a pour objectif de protéger les Droits de l'homme dans le contexte de la crise des missiles de Cuba en octobre 1962, qui a conduit le monde au bord d'un troisième conflit mondial. Cet automne-là, la guerre froide, qui opposait l'URSS et le bloc de l'Est aux États-Unis et aux nations de l'Ouest, faillit se transformer en confrontation nucléaire. Le pape Jean XXIII tenta alors de jouer un rôle pour contrer l'escalade entre les deux grandes puissances, toutes deux disposant d'armes atomiques capables d'exterminer une large part de la

population mondiale. La guerre du Viêt Nam s'intègre dans le cadre général de la guerre froide et de la lutte des États-Unis contre l'expansion du communisme. En effet, au Sud Viêt Nam éclate une rébellion communiste activement soutenue par le Nord Viêt Nam. Elle va déboucher sur une nouvelle guerre dans laquelle sont impliqués, d'une part, les États-Unis et leurs alliés, et, d'autre part, l'URSS, et, dans une moindre mesure, la Chine populaire. L'URSS et la Chine soutiennent alors très activement les communistes du Front national de libération (FNL) par des livraisons d'armes et de vivres, sans toutefois intervenir directement mais adoptant des positions plus intransigeantes que la République démocratique du Viêt Nam (RDVN) dans le conflit¹.

Face à la menace de guerre, l'encyclique *Pacem in Terris* du 11 avril 1963 du pape Jean XXIII introduit toute une dynamique de la paix en faveur de « la vie et de la famille humaine » (n° 132). Cette encyclique rappelle les Droits de l'homme – individus et collectivités – avec les problèmes du sous-développement et de la décolonisation, de la déconsidération de la guerre, devenue anachronique et inapte à l'instauration de la justice, et l'impératif du désarmement, surtout nucléaire (Roy 1973 : 21). Ce n'est pas la première fois que des papes interviennent pour tenter, dans le dernier quart du XIX^e siècle, d'empêcher les prodromes de guerre européenne de se transformer en guerre ouverte...

Le thème de la paix avait déjà été abordé par les papes Pie IX (1846-1878), né en 1792, et, très différemment, par Léon XIII (1878-1903), né en 1810. Un témoignage en est fourni dans l'article de Charles Benoist sur Léon XIII dans la *Revue des Deux Mondes* de 1893. En 1882, le diplomate Austro-hongrois M. Geffken voulait obtenir une requête du pape Pie IX : « Il faudrait interdire au clergé alsacien de se mêler de l'agitation antiallemande en Alsace » (Benoist 1893 : 400). Loin d'obtenir gain de cause, le diplomate se retrouve en position d'accusé :

Il nous faut une révision de la politique ecclésiastique prussienne, inacceptable pour l'Église, par une loi qui définitivement rende justice aux plaintes fondées de catholiques et qui lie le gouvernement².

Il est donc clair que Pie IX et Léon XIII ont vu se mettre en place les prémices d'une guerre européenne et que leurs efforts pour conjurer une guerre désastreuse pour tous furent vains.

Toute autre fut l'attitude du pape Benoît XV le 1^{er} août 1917 lorsqu'il s'adressa aux gouvernements des peuples belligérants :

[...] le point fondamental doit être, qu'à la force matérielle des armes soit substituée la force morale du droit ; d'où un juste accord de tous pour la diminution simultanée et réciproque des armements [...] ; puis, en substitution des armées, l'institution de l'arbitrage, avec sa haute fonction pacificatrice³.

Ainsi le pape Benoît XV appelle les « chefs des pays belligérants » à se mettre d'accord sur une paix « juste et durable » dans le contexte de la première guerre mondiale. Lorsque le pape Jean XXIII lance un appel au monde pour éviter une guerre suicidaire, il s'inscrit donc dans une tradition d'intervention des papes

en vue de la paix : son encyclique *Pacem in terris* paraît dans le contexte de la menace d'un suicide nucléaire, avec des foyers de guerre incessants. La course aux armements se produit dans une concurrence effrénée. Le pape stigmatise les pays qui développent « sans vergogne » le commerce des armes (Roy 1973 : 5). Dans ce contexte, le pape Jean XXIII demande deux choses « à tous les hommes et surtout aux gouvernants » (n° 117) : de ne pas recourir à la guerre, incapable désormais d'obtenir la justice d'une violation de droits (n° 127), et de procéder au désarmement atomique (n° 112). Selon lui, il s'agit de fonder la paix sur les Droits de l'homme et sur la justice selon ces quatre principes fondamentaux : « vivre ensemble dans la vérité, la justice, l'amour, la liberté⁴ ». Ainsi donc, la paix est consolidée dans la vérité et la justice par les droits fondamentaux de l'homme, dans le respect de la dignité et de la valeur de la personne. L'expression « coexistence pacifique », apparue dans l'encyclique *Pacem in Terris* de Jean XXIII, leur est liée : la différence des régimes politiques ne doit pas se durcir au point de faire obstacle à la paix, car « la paix rend service à tous : individus, familles, nations, humanité entière⁵ ». Pour le pape, la paix est le droit et le devoir de tous les humains, paix que Dieu a promise aux hommes de bonne volonté sur la terre. C'est l'« objet du profond désir de l'humanité de tous les temps⁶ ». Mais surtout, l'encyclique *Pacem in Terris* est un texte qui fait date : il transforme la façon dont l'Église se situe vis-à-vis du monde. Comme le veut la tradition de l'Église, elle insiste sur la dignité de la personne qui se fonde sur la loi naturelle. À partir de cette réflexion, se développeront de nombreux mouvements chrétiens et non-chrétiens pour la défense des Droits de l'homme et de sa dignité qui réclameront, par conséquent, la fin de la course aux armements nucléaires⁷. L'encyclique en analyse bien le mécanisme : quand une partie de l'humanité investit dans les armes, la partie opposée veut rétablir l'équilibre. Le pape invite les catholiques à collaborer tant avec des chrétiens séparés du Siège apostolique qu'avec des hommes qui vivent en dehors de toute foi chrétienne, mais qui respectent la morale naturelle⁸. La conscience de l'homme lui permet de connaître le bien moral : cela confère à tout homme le droit et le devoir de chercher l'attitude juste qui, devant les événements, permet d'atteindre ce bien (Roy 1973 : 47). Cette loi naturelle, dans sa dimension sociale, implique la nécessité d'un équilibre international authentiquement humain centré sur « la réduction parallèle et simultanée de l'armement existant dans les divers pays⁹ ». Par ailleurs, le pape appelle fortement à « un équilibre à base de confiance réciproque, de loyauté dans la diplomatie, de fidélité dans l'observation des traités¹⁰ ». Cela implique la nécessité de la paix qui doit se concentrer, au Viêt Nam, sur le dialogue entre le gouvernement du Nord et celui du Sud d'une part, et requiert d'autre part la coopération entre individus et nations au bord de la guerre.

Face à la menace que représente la course aux armements, nucléaires notamment, le pape Jean XXIII n'hésite pas à citer la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU :

Le but essentiel de l'Organisation des Nations Unies est de maintenir et de consolider la paix entre les peuples, de favoriser et de développer entre eux des relations

amicales, fondées sur le principe de l'égalité, du respect réciproque et de la collaboration la plus large dans tous les secteurs de l'activité humaine¹¹.

Le pape Jean XXIII n'intervient pas directement à l'ONU mais confirme le rôle que doit jouer les Nations unies auprès des institutions humaines pour que le respect des Droits de l'homme soit la condition nécessaire à la justice et à la paix.

Il est important de noter que, sans tarder, le vice-président exécutif et les membres du conseil d'administration du Centre de Santa Barbara¹² aux États-Unis ont commencé à élaborer un projet de plan de paix inspiré par l'encyclique *Pacem in Terris* (Prados 2011 : 250). Le Centre de Santa Barbara a travaillé à la « réception » de l'encyclique *Pacem in Terris* du pape Jean XXIII en organisant une réunion en juin 1963 en vue d'en évaluer les résultats. Ce sera la conférence *Pacem in Terris* I qui s'est tenue du 18 au 20 février 1965 à New York. L'organisation de la conférence s'est déroulée en plein contexte de l'« agression » de deux destroyers dans le golfe du Tonkin, lorsque le président américain Lyndon Baines Johnson a lancé les premiers raids américains sur les positions communistes au Sud Viêt Nam et obtenu du Congrès les pleins pouvoirs militaires pour un engagement contre le Nord-Viêt Nam, le 4 août 1964¹³. Cette décision prise par Lyndon Johnson consécutive à l'« agression » du golfe du Tonkin montrait un président fermement campé sur ses positions et tirant également profit du rassemblement du peuple américain « autour du drapeau national » (Prados 2011 : 163).

Si le pape Jean XXIII encourageait vivement l'ONU – forme d'ébauche du grand dessein qu'exposait *Pacem in Terris* –, le pape Paul VI allait manifester à cette dernière sa confiance à la veille du vingtième anniversaire de sa création en se rendant le 4 octobre 1965 au siège de l'ONU. Ce voyage du pape Paul VI est considéré comme un événement historique en raison de son appel « de *paix et non d'affliction et de guerre* ». Le discours de Paul VI aux Nations unies constitue « un forum privilégié » sur la guerre et la paix : « Jamais plus la guerre. C'est la paix, la paix qui doit guider le destin des peuples et de toute l'humanité ! ». C'est un cri de lutte véhément contre la guerre que pousse le pape : « jamais plus l'un contre les autres, jamais, plus jamais ! » Le pape Paul VI invite l'ONU à agir contre la guerre et pour la paix dans le contexte de la guerre du Viêt Nam. Il reprend la parole lucide de John Kennedy, qui quatre ans auparavant proclamait : « l'humanité devra mettre fin à la guerre, ou c'est la guerre qui mettra fin à l'humanité¹⁴ ».

Ainsi donc, le pape Paul VI s'est rendu au siège de l'ONU le 4 octobre 1965 et, de la tribune de l'Assemblée générale, a formulé un message de paix qui a été entendu dans le monde entier. Il invite à changer l'avenir du monde en stoppant la course aux armements. Cet appel enclenche une dynamique propre qui se développera avec le temps (Roy 1973 : 55). Malgré tout, le processus de négociation entre Hanoi et les États-Unis est annulé, le gouvernement américain exploitant « l'agression » de la baie du Tonkin. Sans nommer explicitement le Viêt Nam, le pape a appelé à défendre tous les hommes pris dans les grands combats de guerre en offrant un cadre pour la paix mise en œuvre dans la justice : indépendance du pays, programmes de développement, promotion de la paix, Droits de l'homme.

Le maintien de la paix entre les nations est l'un des buts essentiels des Nations unies. La recherche pour la paix du peuple du Viêt Nam passe-t-elle alors par la coexistence pacifique entre la famille, l'individu et la nation ?

L'INTERVENTION DU PAPE PAUL VI EN RÉFÉRENCE
AUX CONFÉRENCES *PACEM IN TERRIS* CONSIDÉRÉE
COMME LA SOLUTION DE LA COEXISTENCE
PACIFIQUE DU PEUPLE VIETNAMIEN (1965-1967)

Ce n'est pas un hasard si la conférence *Pacem in Terris I* se déroule en 1965 car elle a pour but d'attirer l'attention mondiale sur les problèmes évoqués dans l'encyclique du pape Jean XXIII en avril 1963 :

Le Centre d'étude des institutions démocratiques a pris l'initiative de réunir des personnalités politiques et intellectuelles, du monde officiel ou privé, communistes et non communistes, alignées et non alignées, dans un cadre officieux où elles ne seraient pas contraintes par l'obligation de parler au nom de leur pays¹⁵.

Cette réunion fut préparée lors d'une conférence préliminaire qui a eu lieu du 17 au 19 mai 1964 à Wingspead. Tandis que Jean XXIII avait seulement établi le cadre d'un règlement juste et solidaire des conflits, surtout nucléaires, Paul VI s'engage personnellement auprès du président américain Lyndon Johnson dès le début de son mandat à mettre un terme à la guerre civile au Viêt Nam. La guerre que Lyndon Johnson se devait de livrer était celle contre la pauvreté, à la fois cause et conséquence des conflits mondiaux.

La conférence *Pacem in Terris I* s'est déroulée du 18 au 20 février 1965 à New York. Comme signalé plus haut¹⁶, cet événement a été sponsorisé par une branche de la Fondation IOS et a réuni quelque 2 200 participants. Il s'agissait de rassembler les moyens de donner un retentissement mondial à l'appel de Jean XXIII, ce qui explique le choix de New York et de la présence du Secrétaire général de l'ONU, M. U Thant. Paradoxalement, le point faible de cette réunion tient dans l'absence de participation de personnalités de la Chine populaire¹⁷. Il est possible que la Chine se soit abstenue à cause de « l'hypothèse d'une négociation dans laquelle le gouvernement d'Hanoï accepterait un règlement de paix qui trahirait les intérêts du peuple vietnamien¹⁸ ». L'absence de représentant de la Chine à la conférence a donc été considérée comme la possibilité d'une intervention chinoise au Viêt Nam subordonnée à l'appel du gouvernement du Nord. En effet, les autorités chinoises envisageaient l'éventualité d'un envoi de troupes au Viêt Nam dans les trois cas suivants : « 1) Appel à l'aide du gouvernement d'Hà Nội. 2) Invasion du Nord Vietnam par les Américains. 3) Règlement négocié qui ferait bon marché des intérêts du peuple vietnamien¹⁹ ». L'État communiste chinois a toujours assuré son soutien au Nord Viêt Nam et combattu côte à côte avec le Front national de libération, comme l'exprime la déclaration de M. Chen Yi du 28 mars 1965 :

Nous, 750 millions de Chinois, avons déjà assuré le peuple vietnamien de notre entier soutien d'assistance jusqu'à et y compris l'envoi, conformément à ses besoins, de nos hommes, pour combattre épaulé contre épaulé avec lui²⁰...

La Chine était prête à mettre en cause l'utilité même d'une conférence en déclarant qu'elle n'y participerait qu'une fois les Américains partis du Viêt Nam – condition de la paix –, et qu'elle serait absente tant que « les États-Unis donneraient l'impression de maintenir leurs bombardiers au sol de manière unilatérale » (Prados 2011 : 250). Effectivement, les Américains ont commencé à bombarder le Nord Viêt Nam le 7 février 1965, ce qui illustre l'idée que le but était d'empêcher un effondrement complet de la position des États-Unis au Viêt Nam, Lyndon Johnson jugeant sans nul doute sa décision de déploiement à la fois urgente et nécessaire, tandis que le Sud Viêt Nam fléchissait sous les assauts du FNL et des Nord-Vietnamiens et que le président Thiệu fixait sa position en cinq points le 22 mars 1965.

Ainsi donc, la négociation de la paix est bloquée entre les pays communistes et les États-Unis lors de la conférence *Pacem in Terris I* à New York en février 1965. Une deuxième conférence se prépare lors d'une réunion qui se tient du 30 mai au 2 juin 1966, à Genève, pour organiser la conférence *Pacem in Terris II* sur le même thème de la recherche de la paix dans le contexte de la guerre mais avec pour objectif d'examiner les moyens de « coexistence pacifique » dans le monde contemporain. En effet, ce thème de la paix de coexistence entre « individus, familles, nations » a été abordé dans l'encyclique du pape Jean XXIII en 1963, n° 116. Mais la deuxième conférence *Pacem in Terris* des Nations unies à Genève « se concentrera principalement sur deux obstacles majeurs à l'établissement de la paix dans le monde : “la guerre au Vietnam et la confrontation Est-Ouest en Allemagne” » comme l'écrit Bernard de Chalvron²¹. L'ONU est fort probablement préoccupée par l'escalade des combats qui atteint son maximum avec le bombardement des villes du Nord Viêt Nam à partir du 29 juin 1966.

Face à cette nouvelle situation, le pape s'en tiendra sans doute à son action diplomatique pour empêcher l'escalade de la guerre, comme l'estime Joseph Vanderlee : à la veille de Noël 1967, « il avait lancé un vibrant appel aux Américains pour l'arrêt des bombardements et l'ouverture des négociations de paix. À cette même époque, il recevait à Rome le président Johnson²² ». Par ailleurs, le pape Paul VI poursuit son action dans la lignée de la deuxième conférence *Pacem in Terris* à Genève. Plusieurs thèmes y étaient proposés à la discussion : « la coexistence menacée » ; « intervention : le cas du Vietnam », « interdépendance », « confrontation : le cas de l'Allemagne » et « au-delà de la coexistence²³ ». Il faut remarquer que la deuxième conférence, convoquée à Genève du 28 au 31 mai 1967 par le Centre d'étude des Institutions démocratiques de Santa-Barbara, comme le rapporte Bernard de Chalvron :

[...] est placée sous les auspices de la Fondation « Investors Overseas Services ». Le patronage ainsi donné par cette société financière internationale a suscité certains commentaires et causé quelques appréhensions sur l'intégrité intellectuelle et politique de ses promoteurs²⁴.

Rappelons que la deuxième conférence *Pacem in Terris* des Nations unies à Genève se concentra principalement sur deux obstacles majeurs à l'établissement de la paix dans le monde : « la guerre au Vietnam et la confrontation Est-Ouest en Allemagne ». Isabelle Vichniac souligne que « les trois cents personnalités en provenance de soixante-dix pays comme d'Occident, comme de l'Est et du "tiers-monde", se réuniront à Genève²⁵ » et y participeront. Mais l'absence importante du représentant de la Chine, des représentants de la RDVN et du Sud Viêt Nam, est un obstacle à la négociation de la paix. Paradoxalement, les autres pays communistes²⁶ ont envoyé des délégués pour collaborer avec l'ONU afin d'arriver à une solution de paix au Viêt. Par voie de conséquence, comme il avait été convenu qu'aucune partie vietnamienne ne pourrait être présente en l'absence de l'autre, la RVN ne fut pas invitée. La Chine populaire, elle, est non seulement absente aux deux conférences *Pacem in Terris*, mais de plus elle « encourage dans son effort de guerre » la RDV²⁷. Le ministre des Affaires étrangères, Chen Yi, a déclaré le 12 février 1967 que

[...] les Chinois sont moins précis et se disent seulement prêts à « combattre côte à côte avec les Vietnamiens », « à augmenter leur contribution » et à « consentir les plus grands sacrifices nationaux », à « soutenir et à aider le peuple vietnamien frère », à lancer à tout moment les actions nécessaires²⁸.

Ainsi donc, les négociations entre Hanoi et les États-Unis ont été bloquées, l'intervention américaine au Viêt Nam ayant été considérée comme une agression.

Le premier geste de Johnson dans cet acte du drame vietnamien remonte à mars 1966. Ce fut sa réponse aux appels répétés de ceux qui demandaient que plus d'attention soit accordée à l'aspect civil de la guerre sur le terrain, et moins aux paperasseries de Washington. (Colby 1992 : 213.)

D'autre part, la déclaration prêtée aux dirigeants chinois à l'égard du gouvernement du Nord Viêt Nam est considérée comme un durcissement de la position de Pékin à compter de cette date.

Devant l'insécurité liée à la guerre civile au Viêt Nam, le pape Paul VI a appelé, certes indirectement, les gouvernements du Nord et du Sud à communiquer entre eux sans recourir aux armes :

[...] les terribles armes que la science moderne vous a données, avant même de causer des victimes et des ruines, engendrent de mauvais rêves, alimentent de mauvais sentiments, créent des cauchemars, des défiances, de sombres résolutions ; elles exigent d'énormes dépenses ; elles arrêtent les projets de solidarité et d'utile travail, elles faussent la psychologie des peuples²⁹.

Il a appelé également à défendre tous les hommes dans les grands combats de leur temps : indépendance du pays, programmes de développement, promotion de la paix, respect des Droits de l'homme. Ainsi, l'Église universelle a collaboré activement avec l'ONU au maintien de la paix entre les nations, en conformité avec les buts essentiels des Nations unies.

LA JUSTICE ET LA PAIX DANS LA FRATERNITÉ HUMAINE, À TRAVERS LES MESSAGES DU PAPE PAUL VI AUX PRÉSIDENTS DU NORD ET DU SUD VIỆT NAM DE 1965 À 1969

Tout au long de la guerre au Việt Nam, le pape Paul VI a manifesté sa profonde sollicitude pour ce pays torturé par une guerre si longue et qui allait s'amplifier sans cesse. Il n'a jamais laissé passer une occasion ni négligé aucun moyen en son pouvoir pour favoriser la paix dans le monde, et particulièrement tout au long de la guerre civile. Les interventions répétées du souverain pontife en faveur de la paix dans ce pays sont en premier lieu, cela va de soi, « l'expression des sentiments que suscite en lui le spectacle d'un conflit qui affecte de plus en plus durement des populations innocentes, et dont l'aggravation menace la sécurité du monde entier³⁰ » comme l'écrit Paul Henry. Le chef de l'Église catholique se préoccupe certes, non seulement, du sort présent de populations innocentes, mais aussi de l'avenir de chrétiens florissants³¹.

Face aux bombardements qui menacent le Nord Việt Nam en février 1965, le pape Paul VI lance le 31 décembre 1965 un appel historique au général Nguyễn Văn Thiệu, président du Comité de la direction nationale à Saïgon du Sud Việt Nam pour la paix dans tout le pays, alors qu'est encore vif le souvenir de la conférence *Pacem in Terris I* qui s'était tenue à New York, pendant « les premiers bombardements américains de bases au Vietnam Nord en février 1965, les "offensives de paix" de Washington au début de cette année³² », comme le souligne la source des AMAE. Nous analysons les trois principaux points de l'appel du pape Paul VI à Nguyễn Văn Thiệu : « la suspension des bombardements au nord Vietnam ; éviter la guerre et négociations franches³³ ».

Il est possible que le pape ait été inquiet du raidissement des parties en cause au début de 1965, vu les bombardements américains au nord ; de plus, le gouvernement chinois a déclaré les 10 et 13 février 1965 sa détermination à soutenir le gouvernement de la RDVN. En effet, le discours de M. Chen Yi au ministre des Affaires étrangères de la RDVN, M. Xuân Thủy, le 22 mars 1965, rapporte que de la part de la Chine :

[...] l'offre faite au Vietnam de la vaste étendue du territoire chinois pour lui servir de « base arrière » est en revanche formulée pour la première fois. Elle est peut-être faite dans la perspective d'un repli du gouvernement et des forces nord-vietnamiennes [...] Elle « ferait tous ses efforts » pour envoyer au Sud Vietnam du matériel de guerre et des soldats si le FNL demande son aide³⁴.

Le pape Paul VI invite le gouvernement du Sud Việt Nam à des négociations « franches, sereines et marquées par le souci de la justice et de la charité » avec le gouvernement de la RDVN et à éviter à tout prix la guerre, car elle inflige « souffrances et deuils nouveaux à des populations qui nous sont particulièrement chères et qui ont déjà été si éprouvées par la guerre³⁵ ». Notons cependant que les négociations sont bloquées lorsque la Chine demande le départ des Américains de l'Asie et du Việt Nam, tandis que les États-Unis affirment que les bombardements

cesseront lorsque Hanoi mettra un terme à ses mouvements d'infiltration du Sud (Prados 2011 : 250).

Devant l'obstacle aux négociations, le souverain pontife a continué à réagir, cette fois-ci par sa lettre au président Hồ Chí Minh en 1966 : il souhaite qu'« une paix dans la justice et l'amour marque le début d'une longue période d'activités pacifiques, source de bonheur et de prospérité³⁶ ». Le vocabulaire de la paix juste du pape Paul VI lie la coexistence pacifique et le respect du droit naturel familial, de la liberté de l'individu et de la construction nationale. Dans ce cas, nous comprenons l'épreuve des catholiques du Nord, comme décrite par Joseph Vanderlee :

[...] les rapports sur le Vietnam qui parviennent au Vatican, depuis la prise du pouvoir par les communistes l'an dernier, ne sont guère optimistes. Prêtres et religieux sont étroitement surveillés, tandis que se multiplient les séances d'endoctrinement et que se précipite le départ des missionnaires étrangers. Dans quelle mesure seront garantis les droits du citoyen si l'État n'assure pas à celui-ci une liberté de croyance qui va au-delà de la liberté de culte³⁷ ?

Par ailleurs, le souverain pontife, s'appuyant sur les tendances politiques des catholiques quand il souhaite la paix « dans la justice et l'amour », souligne que cette paix « délivrera l'humanité d'une terrible menace » que sont les bombardements des Américains d'une part, et, d'autre part, la menace des Droits de l'homme par le gouvernement de Hồ Chí Minh. Bien que, dans sa lettre à Hồ Chí Minh, il n'aborde pas directement les Droits de l'homme, Paul VI a demandé à l'ONU de soutenir sans faille « les droits et les devoirs fondamentaux de l'homme, sa dignité, sa liberté, et avant tout la liberté religieuse³⁸ ». Il souhaite que les droits de l'homme soient appliqués pour tous les hommes sans distinction de religion.

Ce n'est pas par hasard que le pape Paul VI parle ainsi de paix à Hồ Chí Minh :

[...] le Gouvernement chinois avait déjà fait peser une menace d'intervention au Vietnam au mois d'août 1965, déclarant que les Chinois « ne sauraient rester spectateurs, les bras croisés »³⁹.

La Chine soutient officiellement le programme de Phạm Văn Đồng : les Américains doivent partir, condition nécessaire pour la mise en œuvre du droit pour les Vietnamiens de régler leurs propres affaires sans intervention étrangère. « La Chine avait réagi très violemment⁴⁰ » comme l'écrit la source du ministère des Affaires étrangères : l'un des soucis du pape devant une menace contre la paix est le fait que « la Chine alimentait déjà largement la guerre du Vietnam⁴¹ », d'une part, et les bombardements américains au Việt Nam, d'autre part. Nous savons que c'était l'essentiel du message de Paul VI aux Nations unies au cours de sa visite historique en 1965 à l'ONU. Il a abordé le sujet de l'absurdité de la guerre : il appelle les peuples à se tourner vers l'ONU comme ultime espoir de la concorde et de la paix⁴². Alors, la recherche de la paix et la reconstruction de « la justice et l'amour » sont nécessaires.

En effet, la deuxième conférence *Pacem in Terris* en 1967 se déroule lors d'un évènement historique de la politique internationale au cours de la guerre au

Viêt Nam : Lyndon Johnson avait envoyé Robert Komer pour l'application de la paix au Viêt Nam en 1967, acte considéré comme un tournant dans la guerre du Viêt Nam. Cependant, Komer n'aurait pas pu obtenir tous ces résultats sans l'action de Paul VI, personnage clé de l'année 1967 (Colby 1992). Par ailleurs, le président Johnson nomma Komer ambassadeur en remplacement de Cabot Lodge en mai 1967. Tandis que la même année au Viêt Nam, Nguyễn Văn Thiệu a été élu président de la République du Sud Viêt Nam. Notons qu'au Nord en 1967, Hồ Chí Minh est âgé et infirme ; il est devenu une référence plus que le négociateur de la rencontre. Ce sera d'ailleurs la dernière fois qu'il sera sollicité pour participer à une négociation. La direction collégiale du *Politburo*, avec Phạm Văn Đồng à sa tête, prend son relai (Prados 2011 : 273). Si l'on peut penser que la guerre du Viêt Nam s'est terminée par la négociation de la paix, la durée de cette paix est d'une rare brièveté : les pourparlers entre Nord-Vietnamiens et Américains débutent le 13 mai 1968 et les négociations de paix à Paris en mai 1968. Cependant le conflit reprend lors du Tết Mậu Thân en 1968 au Viêt Nam. Pour quelles raisons ?

Les négociations de paix débutent en 1968 : les deux camps, du Nord et du Sud, sont sincères quand ils affirment rechercher une paix négociée, leurs espoirs militaires se sont évanouis, les Nord-Vietnamiens n'ont pas pu renverser le régime du Sud et les Américains ne sont pas parvenus à reprendre la totalité du terrain perdu⁴³. Pourtant, le « havre de paix » est au milieu des tourments du Viêt Nam avec la Chine aux côtés du gouvernement du Nord, et les États-Unis aux côtés du gouvernement de la République du Sud. L'offensive communiste a commencé avec une synchronisation impressionnante le lendemain du « Tết Mậu Thân » (Nouvel An) 1968, lorsque les « Viet cộng attaquent la ville, d'ailleurs fort dégarnie de troupe. Les Viet cong s'emparent de la station de radio, de la place et la colline du marché de Đà Lạt⁴⁴ », raconte J. Motte. En effet, à la date historique de la fin janvier 1968, l'offensive du Tết, « déclenchée par les troupes du Viêt Nam du Nord et le Viet Cong sous la direction de Lê Duẩn, secrétaire du PC et du général Van Tien Dung qui a remplacé le général Giap, constitue un tournant majeur de la guerre » (Portes 2016 : 21). Au mois de juin 1969, le FNL a créé un gouvernement provisoire de la République du Sud-Viêt Nam, dirigé par Huỳnh Tấn Phát avec M^{me} Bình comme ministre des Affaires étrangères. Ce nouveau visage avait pour objet des négociations officielles à la Conférence de Paris en 1971 et les relations avec le Vatican. En fait, M^{me} Bình a voulu rencontrer le pape ou de hauts dignitaires de l'Église à l'occasion de sa participation au comité de la conférence de Stockholm italienne sur le Vietnam en 1971, mais le Vatican aurait refusé de la recevoir⁴⁵. En revanche, Paul VI s'adressa en ces termes aux députés du Sud Viêt Nam le 22 mars 1969 :

Nous avons applaudi à l'ouverture des négociations de Paris. Mais les événements ont prouvé une fois de plus que le chemin de la paix est long et difficile. Ce n'est cependant pas une raison pour se décourager. La longue patience et l'héroïque endurance du peuple Vietnamien sont un exemple à cet égard et nous sommes heureux d'en rendre témoignage devant des personnalités aussi qualifiées que vous

l'êtes [...]. Que Dieu éclaire et assiste ceux qui travaillent à ramener la paix, une juste paix, dans votre Pays ! Nous le souhaitons ardemment [...]⁴⁶.

Ce message du pape invita les députés du Sud Viêt Nam à l'ouverture des négociations dans la conférence de Paris pour le chemin vers la paix et appela le peuple vietnamien à *une juste paix* : « votre patrie si éprouvée est plus que jamais au centre de l'actualité ». Le résultat de son intervention au sein du gouvernement du Sud découle de la décision de Nguyễn Văn Thiệu qui, comme l'écrit John Prados :

[...] présenta deux programmes de paix spécifiques dans des discours qu'il prononça respectivement les 25 mars et 11 juillet 1969. Ces deux programmes se résumaient à une exigence de reddition. Le front de libération pourrait participer à des élections s'il déposait les armes et s'il promettait de respecter la loi. (Prados 2011 : 467.)

Le président Thiệu fit de cette initiative de paix une promesse électorale tout comme la promesse d'un référendum sur son aptitude à gouverner : il s'engagea à démissionner s'il recueillait « moins de la moitié » des suffrages. Mais ces programmes électoraux présentés par Nguyễn Văn Thiệu furent rejetés par le FNL (*viêt cộng*) et par les communistes qui lui demandèrent de partir. La solution de la paix est donc encore une fois bloquée : dans l'émotion « se mêlent la douleur et l'admiration » pour la longue patience du peuple Vietnamien, comme l'écrit le Pape. Ainsi donc le Viêt Nam connut l'épreuve des années de la guerre qui se prolongea par une lutte meurtrière, l'ébranlement de son économie, la démoralisation de sa jeunesse, la destruction de la valeur humaine, l'incertitude de son avenir⁴⁷. C'est la raison pour laquelle le regard humaniste du souverain pontife a continué à agir en faveur de la paix pour le peuple vietnamien.

Le Vatican est non seulement intervenu pour la paix au Viêt Nam, mais le pape Paul VI s'adressa encore aux gouvernements du Nord et du Sud lors d'une messe pour la paix, la réconciliation nationale et la justice, soucieux de « toutes les communautés politiques et religieuses de la nation vietnamienne qui travaillent pour les intérêts du peuple⁴⁸ ». Ainsi donc, la guerre au Viêt Nam cédait la place à une guerre pour la défense de la civilisation. Par ailleurs, le Pape invita les fidèles catholiques à un éveil évangélique dans les exigences de paix, de justice, de fraternité, de liberté et de dialogue avec leurs frères non-chrétiens et communistes. Pourtant, le pape Paul VI n'ignorait pas la menace que constituait le FNL pour les catholiques vietnamiens du Nord, car les membres du FNL « n'ont jamais pardonné à ceux qui ont « trahi » et qui ont fui en 1954 [...] ; ils promettent qu'ils obligeront tous les réfugiés à repartir au Nord⁴⁹ ». Le problème de l'anticatholicisme continue de se poser, tandis que la conférence de Paris sur le Vietnam (18 novembre 1971) est bloquée par la condition d'un cessez-le-feu, définie dans le plan en 7 points du Gouvernement révolutionnaire provisoire de la République du Sud Vietnam et que le Président Américain, M. Nixon, exige qu'on libère ses « prisonniers de guerre » contre « un cessez-le-feu » et le retrait des troupes⁵⁰. La guerre, vécue comme une agression, provoque une angoisse pour l'avenir chez ces réfugiés nordistes lorsqu'ils sont « les victimes à leur tour des attentats vietcongs⁵¹ ». En 1971, l'accord de Paris sur la cessation de la guerre et le rétablissement de la paix

au Sud Vietnam concentra tous les efforts du Mouvement (deux commissions militaires mixtes, l'une entre Saïgon et Hanoi, et l'autre composée des États-Unis et du FNL) sur son application, rendue difficile par la politique de Nguyễn Văn Thiệu qui s'opposait à la constitution d'un gouvernement de coalition, au retrait des troupes américaines et des forces alliées. De son côté, le GRP demande l'application d'un plan de paix en 7 points :

1/Le gouvernement américain se doit de retirer rapidement du Sud Vietnam la totalité des troupes, conseillers et personnels militaires des États-Unis et des autres pays du camp américain [...] 2/de mettre un terme à toutes les activités des forces aériennes et navales américaines au Sud Vietnam, 3/de cesser toute aide militaire à l'administration fantoche de Saïgon. 4/Le gouvernement américain se doit de respecter réellement le droit d'autodétermination de la population sud-vietnamienne, 5/de cesser d'intervenir dans les affaires intérieures du Sud Vietnam et 6/de soutenir le groupe belliciste actuellement au pouvoir ; 7/formation à Saïgon d'une nouvelle administration qui se prononce pour la paix, l'indépendance, la neutralité et la démocratie⁵².

Les accords de Paris sur le Viêt Nam sont signés au Centre des conférences internationales, avec des participants de la Conférence de Genève de 1954 (Prados 2011 : 683). Si on peut croire que la guerre avait pris fin avec la négociation de la paix, ce processus reste fragile, puisque les pourparlers entre Nord-Vietnamiens et Américains débutèrent le 13 mai 1968 à Paris pour s'achever par les accords de paix à Paris du 27 janvier 1973 : la paix ne s'installera pas véritablement, puisque le régime du Sud Vietnam s'effondrera définitivement le 30 avril 1975 avec la chute de Saïgon (Portes 2016 : 9). La nouvelle page s'ouvrira par la réunification du pays en 1976 où se trouvent réunis les vingt-sept évêques et deux mille huit cents prêtres pour l'ensemble du Nord et du Sud. L'Église catholique au Viêt Nam peut-elle faire vivre la paix ?

CONCLUSION

La diplomatie du Vatican est remarquable tout au long de la guerre civile au Viêt Nam. Le pape Jean XXIII a publié son encyclique *Pacem in terris* en 1963, considérée comme une protection des droits de l'homme, des individus et des collectivités : il s'agit de la condition nécessaire de la paix juste due à l'impératif du désarmement, surtout nucléaire. De son côté, le pape Paul VI s'est adressé au siège de l'ONU le 4 octobre 1965 et, de la tribune de l'Assemblée générale, a formulé un message de paix (« de paix et non d'affliction et de guerre »), qui a été entendu dans le monde entier : sa propre attitude à l'égard de l'ONU est comme « une ratification morale » et solennelle de la mission des Nations unies.

Soucieux du sort des populations civiles, le Pape demande instamment l'arrêt des bombardements du Nord et la cessation des infiltrations au Sud. Par la suite, la recherche, à la conférence de Paris, d'un règlement négocié et l'intention de désengagement américain concrétisée par le lancement de la « vietnamisation »

agiront en faveur de la modération, chez les catholiques comme ailleurs⁵³. Ainsi donc, tout au long de la guerre de 1964 à 1975 au Viêt Nam, le pape Paul VI a tout fait pour intervenir en faveur du peuple vietnamien : il demande l'intervention de l'ONU, il invite Nguyễn Văn Thiệu à éviter la guerre par la négociation avec le gouvernement du Nord. Il s'adresse à Hồ Chí Minh pour réclamer une paix dans la justice et l'amour qui doit respecter les droits fondamentaux de l'homme, enfin il invite les députés vietnamiens à l'ouverture des négociations à la conférence de Paris pour trouver une solution pacifique et réaliser « une juste paix ».

Ainsi, l'intervention du pape Paul VI a joué un rôle important dans le contexte de la guerre civile au Viêt Nam. C'était le début du mandat du président américain Lyndon Johnson, centré sur la paix nucléaire : de là découlait la non-intervention nucléaire au Viêt Nam. Paul VI poursuit dans la même ligne que la deuxième conférence *Pacem in Terris* à Genève avec les thèmes de la coexistence menacée, de l'intervention et de l'indépendance : il appelle les gouvernements du Nord et du Sud Viêt Nam à se tourner vers les Nations unies pour trouver une solution pacifique pour mettre fin à la guerre. Tant d'efforts pour la paix ont-ils été vains ? Au contraire, des possibilités de réconciliations, qui paraissaient impossibles, sont apparues et des personnes ont su les mener à terme. Peut-être en sommes-nous les témoins.

Notes

1. AMAE, Code 148QO, Série Asie Océanie, Conflit VN\148QO, MTC. PM, n° 414 : Chine et Vietnam par MAE à la direction des affaires politiques Asie-Océanie C.L.V. du 13/8/1966, p. 2.
2. Benoist (1893 : 400). Cet article nous montre que, peu de temps après l'annexion de l'Alsace à l'empire prussien, le clergé alsacien était en opposition au gouvernement allemand, avec l'appui, du moins tacite, de la papauté. Non seulement le clergé se plaignait de l'attitude des autorités protestantes (et anticatholiques), mais il soutenait également le moral des catholiques, aidait ceux qui voulaient émigrer en France pour rester français et les regroupait dans certains secteurs, comme l'est de Paris, pour défendre leur identité catholique et leur culture bilingue. C'est ainsi que la Mission allemande est devenue Centre des Alsaciens-Lorrains, au grand dam des Frères allemands qui se sont offusqués qu'on y accueille ces gens qui refusaient de devenir allemands ! L'appui que la maison mère des Frères offrait ouvertement à cette transformation a tellement scandalisé ces Frères allemands que la plupart d'entre eux ont quitté l'institution.
3. Lettre du pape Benoît XV aux chefs des peuples belligérants, in AAS IX (1917) *Actes de S.S. Benoît XV*, Tome I, p. 181-183.
4. Encyclique *Pacem in Terris* du pape Jean XXIII, Rome, le 11 avril 1963, n° 35.
5. *Ibid.*, n° 116.
6. *Ibid.*, n° 1.
7. *Ibid.*, n° 112.
8. *Ibid.*, n° 115.
9. *Ibid.*, n° 112.

10. *Ibid.*, n° 118.
11. *Ibid.*, n° 142.
12. AMAE Code 148QO, Série Asie Océanie, dossier 184, Colloque *Pacem in Terris*, n° 168/NUOI par Bernard de Chalvron, représentant permanent de la France auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, du 6 avril 1967 : à Monsieur le ministre des Affaires étrangères, p. 5. Le centre de Santa-Barbara – peut-être en raison de sa réputation d'être politiquement assez à gauche et de son action en faveur de l'arrêt des hostilités au Viet Nam – aurait été privé de l'appui financier de la Fondation Ford. Son président, M. Hutchins, aurait mis à profit les relations personnelles qu'il entretenait avec M. James Roosevelt pour intéresser la Fondation IOS aux activités du centre. Cette dernière aurait accepté de prendre le relais de la Fondation Ford et c'est elle qui aurait assumer les charges financières de la deuxième conférence *Pacem in Terris*.
13. AMAE, Code 148QO, Série Asie Océanie, Conflit VN, MTC. PM, n° 414 : Chine et Vietnam par MAE à la direction affaires politiques Asie-Océanie C.L.V. du 13/8/1966, p. 1.
14. Paul VI à l'ONU, « *Jamais plus la guerre. C'est la paix, la paix qui doit guider le destin des peuples et de toute l'humanité!* », 4 octobre 1965, p. 39.
15. AMAE, Code 148QO, Série Asie Océanie, JXC/ys, n° 168/NUOI par Bernard de Chalvron, Représentant permanent de la France auprès de l'Office des Nations Unies à Genève du 6 avril 1967, p. 1.
16. Voir note 12.
17. AMAE Code 148QO, Série Asie Océanie, dossier 184, Colloque *Pacem in Terris*, n° 168/NUOI par Bernard de Chalvron, Représentant permanent de la France auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, du 6 avril 1967 à Mr MAE, p. 1.
18. AMAE Code 148QO, Série Asie Océanie, dossier 247/AS, Paris le 30 juin 1967 : La Chine et le Vietnam, p. 1.
19. AMAE Code 148QO, Série Asie Océanie, dossier 143, *Position de la Chine 1965-1967*, n° 247/AS, Paris le 30 juin 1967 par Ministère des Affaires Étrangères, Asie-Océanie, p. 1.
20. AMAE Code 148QO, Série Asie Océanie, dossier 143, *Position de la Chine 1965-1967*, n° 247/AS, Paris le 30 juin 1967 par Ministère des Affaires Étrangères, Asie-Océanie, p. 3.
21. AMAE Code 148QO, Série Asie Océanie, dossier 184, Colloque *Pacem in Terris*, n° 168/NUOI par Bernard de Chalvron, Représentant permanent de la France auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, du 6 avril 1967 à Mr MAE, p. 3.
22. Joseph Vanderlee, « Paul VI voulait se rendre au Vietnam en guerre », *Le Figaro* le 7 juin 1976.
23. AMAE Code 148QO, Série Asie Océanie, dossier 184, Colloque *Pacem in Terris*, n° 168/NUOI par Bernard de Chalvron, Représentant permanent de la France auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, du 6 avril 1967 à Mr MAE, p. 3.
24. AMAE Code 148QO, Série Asie Océanie, dossier 184, Colloque *Pacem in Terris*, n° 168/NUOI par Bernard de Chalvron, Représentant permanent de la France auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, du 6 avril 1967 à Mr MAE, p. 1.
25. *Le Monde*, 9 mars 1967, « La deuxième conférence "Pacem in Terris", recherchera une formule de paix ».
26. Mr Millionshchikov, vice-président de l'Académie des sciences de Moscou et Inosentsev, directeur à l'Académie des sciences de Moscou.

27. AMAE Code 148QO, Série Asie Océanie, dossier 143, *Position de la Chine 1965-1967*, n° 247/AS, Paris le 30 juin 1967 par Ministère des Affaires Étrangères, Asie-Océanie, p. 4.
28. AMAE Code 148QO, Série Asie Océanie, dossier 143, *Position de la Chine 1965-1967*, n° 247/AS, Paris le 30 juin 1967 par Ministère des Affaires Étrangères, Asie-Océanie, p. 3.
29. Paul VI à l'ONU, « *Jamais plus la guerre. C'est la paix, la paix qui doit guider le destin des peuples et de toute l'humanité!* », 4 octobre 1965, p. 42.
30. AMAE, Code 150QO- Série Asie Océanie, Sud VN, dossier 283, n° 254/EU, Paul Henry, chargé d'affaire de France près le Saint Siège à M^r Maurice Couve de Murville (MAE), Rome, le 23 septembre 1966.
31. *L'Osservatore Romano*, 3-4.1.1966, p. 1. *Lettre du pape Paul VI à Hồ Chí Minh, Président de la République Démocratique du Vietnam du Nord – Hanoï.*
32. AMAE, Code 148QO, Série Asie Océanie, Conflit VN, MTC. PM, n° 414 : Chine et Vietnam par MAE à la direction affaires politiques Asie-Océanie C.L.V. du 13/8/1966, p. 1.
33. Lettre de Paul VI à General Nguyễn Văn Thiệu in AAS58 (1966), p. 161 ; *Insegnamenti di Paolo VI*, vol. III, p. 819 ; *L'Attività della Santa Sede 1965*, p. 573 ; *L'Osservatore Romano*, 3-4.1.1966, p. 1.
34. AMAE, Code 148QO, Série Asie Océanie, Conflit VN, MTC. PM, n° 414 : Chine et Vietnam par MAE à la direction affaires politiques Asie-Océanie C.L.V. du 13/8/1966, p. 2.
35. Lettre du pape Paul VI à général Nguyễn Văn Thiệu du 31 Décembre 1965 in AAS 58 (1966), p. 163 ; *Insegnamenti di Paolo VI*, vol. III, p. 820 ; *L'Attività della Santa Sede*, 1965, p. 574 ; *L'Osservatore Romano*, 3-4.1.1966, p. 1.
36. Lettre du pape Paul VI au président Hồ Chí Minh en 1966, in AAS 58 (1966), p. 163 ; *Insegnamenti di Paolo VI*, vol. III, p. 820 ; *L'Attività della Santa Sede*, 1965, p. 574 ; *L'Osservatore Romano*, 3-4.1.1966, p. 1.
37. *Le Figaro*, le 7 juin 1976, « Le pape Paul VI voulait se rendre au Vietnam en guerre ».
38. Paul VI à l'ONU « *Jamais plus la guerre. C'est la paix, la paix qui doit guider le destin des peuples et de toute l'humanité!* », 4 octobre 1965, p. 43.
39. AMAE, Code 148QO, Série Asie Océanie, Conflit VN, MTC. PM, n° 414 : Chine et Vietnam par MAE à la direction affaires politiques Asie-Océanie C.L.V. du 13/8/1966, p. 1.
40. *Ibid.*, p. 2.
41. *Ibid.*, p. 3.
42. AMEP, *Épiphanie* Octobre 1968, p. 545.
43. Jacques Partes, *Le Film de la guerre du Vietnam (1968-1975), Washington-Hanoi-Saigon-Paris*, Les Indes Savantes, 2016, p. 10.
44. AJF, Vol FVi 6, dossier « séminaire Pontifical de Dalat », *L'offensive du « TET » à Dalat*, en février 1968 par J. Motte.
45. AMAE, Code 148QO, Série Asie Océanie, dossier 27, n° 17/DA/EU, Ambassade de France près le Saint Siège, Rome le 10 avril 1973 : Front national de libération, Relation avec les pays l'Europe occidentale, p. 2. Madame M^{me} Nguyễn Thị Bình était le ministre des Affaires étrangères du Front national de libération et sa représentante lors des pourparlers de paix de Paris. Puis, elle a été ministre de l'Éducation de la

République socialiste du Vietnam, et plus tard a servi pendant dix ans en tant que vice-président du pays. De 1951 à 1954 elle a été capturée et a passé trois ans dans la prison de Chi Hoa. Mme Binh a décrit son engagement politique au sein du gouvernement révolutionnaire provisoire.

46. Discours du pape Paul VI en 1969, collection « Église et documents », *L'enseignement de Paul VI*, vol. II, seconde partie, Libreria editrice Vaticana.
47. AJF, Vol FVi 6, dossier « séminaire Pontifical de Dalat », *Vietnam*, du 30 décembre 1967, par le Père Jacques de Leffe.
48. AMAE, Code 150QO- Série Asie Océanie, Sud VN, dossier 283 : « Les catholiques au Sud Vietnam en 1970 » in *Frères du Monde*, Bordeaux, n° 65, 1970, par Dinh Van Huong, p. 25.
49. AMAE, Code 150QO- Série Asie Océanie, Sud VN, dossier 283 : « Les chrétiens du Sud Vietnam entre la guerre et la paix », in *Informations catholiques internationales*, par Jean Pierre Renau, Paris le 15 février 1969, p. 26.
50. AMAE, Code 148QO, Série Asie Océanie, 148 QO n° 267 : Déclaration de Monsieur Nguyen Van Tien, chef-adjoint de la Délégation du Gouvernement Révolutionnaire Provisoire de la République du Sud Vietnam à la 136^e séance plénière et la Conférence de Paris, p. 2.
51. AMAE, Code 150QO, Série Asie Océanie, Sud VN, dossier 283 : « Les chrétiens du Sud Vietnam entre la guerre et la paix » in *Informations catholiques internationales*, par Jean Pierre Renau, Paris le 15 février 1969, p. 26.
52. AMAE, Code 148QO, Série Asie Océanie, 148 QO n° 267, Déclaration de Monsieur Nguyen Van Tien, chef-adjoint de la Délégation du Gouvernement Révolutionnaire Provisoire de la République du Sud Vietnam à la 136^e séance plénière de la Conférence de Paris en 1971. Cf. *Anonyme*, Bulletin d'information, Bureau d'information du Gouvernement Révolutionnaire Provisoire de la République du Sud Vietnam à Paris, quatrième année, n° 159 du 20 novembre 1971, commentaire de l'A.P.G.P.
53. AMAE, Code 150QO, Série Asie Océanie, Sud VN, dossier 283, n° 115/AS par Laurent Giovangrandi, Consul Général de France à Saïgon à Mr MAE, Saïgon le 8 juin 1970, p. 7.

Sources

AMAE : Archives diplomatiques des Affaires étrangères de Paris

- Fonds Série Asie Océanie Vietnam Nord de 1965 à 1976
- Fonds Série Asie Océanie Vietnam Sud 1965-1976 : Code 148QO, Série Asie Océanie, Conflit VN, dossier 184 : n° 168/NUOI, n° 247/AS, n° 414 et Code 150QO, Série Asie Océanie, Sud VN, dossier 283 : n° 254/EU

AMEP : Archives des Missions étrangères de Paris

- *Compte rendu* de 1965-1975
- *Épiphanie* de 1962-1971

AJF : Archives des Jésuites français

– Vol FVi 6, dossier « séminaire Pontifical de Dalat »

Références

- BENOIST, Charles, 1893, « La France et le pape Léon XIII », *Revue des Deux Mondes*, 3^e période, tome 116, p.397-430.
- Encyclique *Pacem in Terris* du pape Jean XXIII, Rome le 11 avril 1963.
- COLBY, William, 1992, *Vietnam, histoire secrète d'une victoire perdue*, traduit par Marie-Caroline Aubert, Perrin : Paris.
- Discours du Pape Paul VI, 1969, Collection « Église et documents », « L'enseignement de Paul VI », vol. II, seconde partie, Libreria editrice Vaticana.
- ISOART, Paul, 1972, *L'accord de Paris sur la cessation de la guerre et le rétablissement de la paix au Sud Vietnam*, Annuaire Français de Droit International, Année 1972, 18 : 101-121.
- LE, Thi Hoa Marie, 2018, *L'enseignement catholique aux prises avec les mutations de la société et de l'Église au Vietnam de 1930 à 1990*, thèse de doctorat de l'université Paris Diderot.
- PORTES, Jacques, 2016, *La fin de la guerre du Vietnam (1968-1975)*, Washington-Hanoi-Saigon-Paris, Paris : Les Indes Savantes, coll. « Asie ».
- PRADOS, John, 2011, *La guerre du Viêt Nam 1945-1975*, traduit de l'anglais (États-Unis) par Johan Frederik Hel Guedj, Paris : Perrin.
- ROY Maurice (Cardinal), 1973, *Construire la paix, Lettre à Paul VI et réflexions à l'occasion du dixième anniversaire de l'encyclique Pacem in Terris, 11 avril 1963-11 avril 1973*, Paris : Éditions du Centurion.

Résumé : Entre 1963 et 1969, Jean XXIII et Paul VI ont cherché une paix juste ou une « coexistence pacifique » dans le conflit qui déchirait le Vietnam, en impliquant l'ONU pour un désarmement concerté. Ces papes ont joué un rôle que beaucoup d'historiens ignorent encore : Jean XXIII en récusant toute idée de « guerre juste » car la guerre est maintenant incapable de corriger une injustice, et Paul VI en s'adressant directement aux belligérants.

The Role of the Popes Jean XXIII and Paul VI in the Search of Peace in Việt Nam from 1963 to 1969

Abstract: *Between 1963 and 1969, Jean XXIII and Paul VI searched for a just peace or a « peaceful coexistence » in the conflict which divided Vietnam, involving UNO for a concerted disarmament. These Popes played a role still ignored by many historians : Jean XXIII, rejecting all idea of a « just war » because war is now unable to correct any injustice, and Paul VI, directly addressing to the belligerents.*

Mots-clés : histoire, sociologie, politique, diplomatique, religion et théologie.

Keywords: *History, sociology, politics, diplomacy, religion and theology.*

Annexe

Liste des abréviations

- AJF : Archives des Jésuites français (Paris) ;
- AMAE : Archives diplomatiques des Affaires étrangères ;
- AMEP : Archives des Missions Étrangères de Paris ;
- FNL : Front national de libération du Viêt Nam ;
- GRP : Gouvernement révolutionnaire provisoire ;
- HCM : Hồ Chí Minh ;
- ONU : Organisation des nations unies ;
- RDVN : République démocratique du Viêt Nam.

